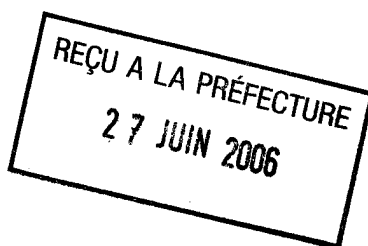


**Service instructeur**  
Direction des Moyens Généraux

5<sup>ème</sup> Commission - N° 2006/III-5e/13

**Service consulté**  
Direction des Finances



**DECISION MODIFICATIVE N° 1  
MOYENS GENERAUX**

Résumé : *La défaillance imprévisible d'installations techniques de notre patrimoine départemental, la gestion de marchés spécifiques pour le PIM Voirie et PIM Travaux ainsi que des nouvelles opérations sont à l'origine de ce rapport.*

**I) Mouvements de crédits**

✦ **Programme A054 (Acquisition matériel/mobilier pour la DDE)**

Les AP de 2002 (83 847 €), de 2003 (1 091.18 €) et de 2004 (86 000 €) pour ce programme d'acquisition de matériel et mobilier pour la DDE étant terminées ou non réalisées faute de commandes, ne sont pas prolongées et peuvent être supprimées.

✦ **Programme B027 (Travaux/réparations aux Bâtiments départementaux)**

Lors de la préparation du BP 2006, 30 000 € ont été inscrits au chapitre 23 nature 231311 prévus par des travaux ou grosses réparations se réalisant sur plusieurs années. Or, ces crédits seront nécessaires sur le chapitre 21 nature 21351 afin de pouvoir faire face à des réparations ou travaux urgents en 2006. C'est pourquoi, les 30 000 € de CP sont transférés du chapitre 23 au chapitre 21.

La Maison du Département à Mulhouse occasionne de gros problèmes de pompes à chaleur sur tous les étages. Plusieurs d'entre elles ont déjà fait l'objet d'un remplacement ou de réparations en 2005. En ce début d'année 2006, plusieurs autres pompes ont encore été changées. Cette dépense n'avait pas été budgétée et ampute les crédits de paiements. En conséquence un budget complémentaire de 25 000 € d'AP et de CP est demandé.

Par ailleurs la DMG a pris en charge l'ensemble des travaux d'agencement en menuiserie réalisés pour la Direction de l'Architecture, travaux qui s'élèvent à 36 819 euros et qui n'ont pas été prévus dans le BP. Le financement se fera par un transfert de 20 000 € de CP de la DAR et le reste sera prélevé sur des crédits DMG. Cependant, il convient d'harmoniser le volume d'AP correspondant à ce programme en inscrivant 20 000 € d'AP supplémentaire.

## **II) Opérations engagées nécessitant un complément de crédits**

### **✚ Programme J0111 (PIM Voirie)**

Le programme du PIM Voirie est fixé chaque année par convention et génère une contrepartie en redevance d'usage. Les 475 000 € de volume d'AP et de CP supplémentaires demandés dans le cadre de cette DM1 correspondent à un marché de 2005 de 6 fourgons et 2 camions, réceptionnés et payés sur les crédits 2006.

#### **1. Programme J0112 (PIM Travaux)**

Le programme 2005 du PIM Travaux nécessite l'inscription de 7 100 € de volume d'AP et de CP supplémentaires en DM1 correspondant à l'achat d'une remorque dans le cadre d'un marché 2005, réceptionné et payé sur les crédits 2006.

## **III) Opérations nouvelles**

### **✚ Programme J015 (Imprimerie et matériel)**

165 000 € de volume d'AP et de CP sont demandés pour acquérir différents mobiliers et matériels de bureau suite aux nombreuses prescriptions de la Médecine du travail pour des fauteuils ergonomiques pour les personnels dans les CMS ainsi que pour pallier aux arrivées d'agents à l'Hôtel du Département et à la Direction des Infrastructures Routières. Par ailleurs, 3 photocopieurs supplémentaires sont à acquérir : 2 pour les CIO de Colmar et Mulhouse et 1 pour l'immeuble Certie consécutivement au déménagement de la DEVI.

### **✚ Programme J014 (Signalétique pour le Département)**

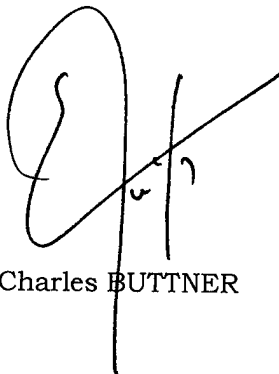
Afin de réaliser la signalétique des bâtiments départementaux prise en charge par la DMG, 1 000 000 € d'AP et 300 000 € de CP sont demandés pour 2006.

En conclusion et dans le cadre de la Décision Modificative n° 1, il convient :

REÇU A LA PRÉFECTURE  
27 JUIN 2006

- de supprimer les AP 2002, 2003 et 2004 relatives au programme A054,
- d'effectuer le transfert de 30 000 € du chapitre 23 vers le chapitre 21) dans le programme B027 ainsi que l'inscription de 45 000 € en AP et 25 000 € de CP supplémentaires,
- d'inscrire 475 000 € en AP et CP sur le programme J0111 PIM Voirie,
- d'inscrire 7 100 € en AP et CP sur le programme J0112 PIM Travaux,
- d'inscrire 165 000 € en AP et CP sur le programme J015,
- d'inscrire 1 000 000 € en AP et 300 000 € en CP sur le programme J014.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**Propositions AP/CP DM1 de la DMG**

<b>Numero de Programme</b>	<b>Libellé du programme</b>	<b>AP proposés DM1 2006</b>	<b>Crédits de paiements proposés DM1 2006</b>
B027	Bâtiments-travaux d'entretien-DMG	45 000,00	25 000,00
J0111	PIM - Voirie	475 000,00	475 000,00
J0112	PIM - Travaux	7 100,00	7 100,00
J014	Communication	1 000 000,00	300 000,00
J015	Matériel et mobilier	165 000,00	165 000,00
		<b>1 692 100,00</b>	<b>972 100,00</b>

## Propositions DM1 2006 de la DMG

Récapitulatif détaillé des inscriptions budgétaires en recettes

### FONCTIONNEMENT

#### 136 ...DER/PARC D'INTERVENT.EN M.

Code	Politique	Chapitre	CP proposés
J01	Administration	70	100 000,00
			<b>100 000,00</b>

#### 205 DIR DES MOYENS GENERAUX

Code	Politique	Chapitre	CP proposés
J01	Administration	77	1 500,00
			<b>1 500,00</b>

**Total** 101 500,00